Jodhan c. Canada — La décision de 2010 fondée sur la Charte qui a jugé discriminatoires envers les personnes aveugles les sites web fédéraux inaccessibles

Digital Inclusion · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

En 2010, la Cour fédérale du Canada a jugé que des sites web publics inaccessibles violaient l'égalité des personnes aveugles garantie par la Charte (délai : 15 mois). En 2007, aucun de 47 ministères audités n'était conforme. L'appel de 2012 a confirmé l'essentiel.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	3/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	0/1
Demonstrated reach	0/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-16

Federal Court of Canada (applicant Donna Jodhan, represented by Bakerlaw) — consulté le 2026-11-16

Slaw — Donna Jodhan succeeds in accessibility challenge (2010) — consulté le 2026-11-16

UPI — Canada must make Web accessible to blind (2010) — consulté le 2026-11-16

Global Health & Human Rights Database — Canada (AG) v Jodhan, 2012 FCA 161 — consulté le 2026-11-16

Citer — Evidoria. *Jodhan c. Canada — La décision de 2010 fondée sur la Charte qui a jugé discriminatoires envers les personnes aveugles les sites web fédéraux inaccessibles*. ID persistant : 09d57a2b-ca61-493d-8d57-44461216fa8e.